

Tableau récapitulatif

Visites sanitaires obligatoires en élevage

Filière	Bovine	Equine	Petits Ruminants	Porcine	Avicole
Type de visite	Expérimentale [1]			Classique	
Campagne	2024-2026		2025 - 2026		2023-2026
Thématique	Maîtrise sanitaire de l'élevage Volet surveillance (Questionnaire basé sur des indicateurs)		Partie 1 : One Health (jeu sérieux) Partie 2 : le bon usage des médicaments (Questionnaire)	Partie 2 : les zoonoses (Questionnaire)	Gestion des effluents en élevage (Questionnaire)
Élevages éligibles	Élevages de ≥ 5 bovins	Détenteurs de ≥ 3 équidés	Élevages de ≥ 40 ovins et ≥ 20 caprins reproducteurs Élevages de ≥ 25 cabris et agneaux à l'engraissement	Détenteurs de ≥ 3 porcs	Éleveurs de ≥ 250 animaux (dont palmipèdes et petits gibiers à plumes), sauf éleveurs de ratites.
Identification des élevages	CalypsoVet.fr Sélection de 60% des élevages éligibles par le vétérinaire sanitaire 30 % en 2025 et 30% en 2026	Site de téléprocédure [2] 2025 : n°SIRET/NUMAGRIT pairs 2026 : n°SIRET/NUMAGRIT impairs	Site de téléprocédure [2] 2025 : n°EDE impairs 2026 : n°EDE pairs	Site de téléprocédure [2] 2025 : n°EDE pairs 2026 : n°EDE impairs	2025-2026 : toutes les visites non réalisées en 2023 ou 2024
Préparation de la visite	Consultez les vadémécums de chaque filière afin de disposer de l'ensemble des informations relatives aux visites avant leur réalisation [3].				
Visites à saisie obligatoire	100% des visites planifiées	10% des visites planifiées tirées au sort	6% des visites planifiées tirées au sort		10% des visites planifiées tirées au sort
Questions	100% des questions obligatoires	Questions obligatoires uniquement (signalées dans le questionnaire de visite)			
Enregistrement des visites	Avec connexion internet : Formulaire à saisir directement sur CalypsoVet.fr (tutoriel) Sans connexion internet : PDF à remplir ou format papier puis saisie sur CalypsoVet.fr (tutoriel)	PDF à remplir ou format papier puis saisie sur le site de téléprocédure (tutoriel)			
Calendrier des visites	Réalisation jusqu'au 30 avril 2026 Saisie jusqu'au 31 mai 2026	Réalisation des visites jusqu'au 31 décembre 2026 Saisie des visites jusqu'au 31 janvier 2027			

[1] Ce nouveau format de visite actuellement en expérimentation vise à répondre aux critiques formulées sur le modèle classique des VSO et sera déployé à l'avenir toutes les filières.

[2] Se référer au site de téléprocédure même si l'élevage ne devrait pas y figurer. Si besoin, une visite réalisée par erreur en 2025 peut être saisie en 2026.

[3] Pour consulter les documents des visistes dont les vadémécums selon les filières : [Cliquez ici !](#)